

## ► **Formation.** Le Compte personnel de formation au petit-déjeuner du Greta



*Pierre Camou et Hélène Mihier, du Greta, expliquent le Compte personnel de formation ouvert aux salariés durant toute leur vie professionnelle.*

La salle de conférence du lycée Paul-Guérin a accueilli jeudi dernier, lors d'un petit-déjeuner informatif, des intervenants du Greta (Groupement d'établissements pour la formation continue), Pierre Camou et Hélène Mihier, afin de présenter en détail le Compte personnel de formation dit CPF (150 heures cumulées). Il remplace depuis un an le DIF, Droit individuel à la formation, qui ne totalisait que 120 heures. Cette information s'adressait aux entreprises partenaires du Greta (MAIF, polyclinique Inkermann, DPI, associations...) et plus particulièrement aux tuteurs des stagiaires invités à cette occasion. Sophie Minault, formatrice des bac pro GA (Gestion Administration du Greta) signale que ce point de droit sur le CPF fait partie du programme

pour les BTS bac pro et que le Greta reçoit une quinzaine de BTS et sept bac GA au Greta, soit en contrat de professionnalisation, soit en contrat d'avenir. Peut bénéficier du CPF « toute personne d'au moins 16 ans (15 pour les apprentis) ou accueillie en ESAT, à la recherche d'un emploi ou accompagnée dans un projet professionnel qui peut mobiliser les heures créditées sur CPF pour financer ou cofinancer une formation éligible. » Comment s'alimente l'acquisition des droits, quelles sont les actions éligibles au CPF, qui prend en charge le financement des heures CPF, quels organismes assurent le financement du dispositif et les accords d'entreprise ? ont constitué l'essentiel des points abordés.

**Renseignements CPF : [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)**